

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le mercredi 27 février 2019 à
19h25 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents :

Robert Chartier, conseiller n° 1
Jean-Pierre Pouliot, conseiller n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Cedric Briggs, conseiller n° 6
formant quorum sous la présidence de Jacques Drolet, maire

Est également présent :

Jean-François Grandmont, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE CONVOCATION - RENONCIATION**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **TRANSPORT**
 - 3.1. Programme d'aide à la voirie locale - Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local - Demande d'aide financière (AIRRL-2017-418)
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

1. AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation de la présente séance.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19h25.

n°017-0219 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Chartier, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. TRANSPORT

n°018-0219 **3.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET - ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (AIRRL-2017-418)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Bolton-Ouest choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Robert Chartier, appuyée par le conseiller Jean-Pierre Pouliot, il est unanimement résolu et adopté que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

n°019-0219 **5. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé IL EST PROPOSÉ par le conseiller Gilles Asselin, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 19h36.

Jean-François Grandmont
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Jacques Drolet
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU
LE LUNDI 11 MARS À 19H30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS
OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE
SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL.